

## ANNEXE No 3

M. MACDONALD.—Pourquoi ne pas laisser M. Lumsden faire l'exposé qu'il désire; ne lui posons pas de questions et restons-en là, de sorte que nous puissions faire ce qui est possible.

M. LENNOX.—Je pense que M. Lumsden aura l'occasion de se faire entendre demain, et nous aurons alors réfléchi à notre situation. Nous demandons un ajournement à demain.

Le PRÉSIDENT.—C'est naturellement contre mon opinion que nous devrions renvoyer M. Lumsden, que nous avons assigné devant ce comité, et qui est réellement prêt, je le sais, à faire un exposé, mais naturellement. . .

M. BARKER.—Nous ne savons même pas cela.

Le PRÉSIDENT.—Naturellement, si M. Lumsden est embarrassé par quelque question, il a le droit de nous demander d'attendre, et de ne pas répondre; nous ne le presserons pas, parce qu'il est sans conseil, mais s'il a quelque exposé à faire, il ne serait pas logique que nous refusions de l'entendre.

M. LENNOX.—Je pense, ainsi que l'a suggéré M. le Président, que nous en sommes exactement venus au point; on devrait nous accorder ce que nous demandons, un ajournement à demain.

Le PRÉSIDENT.—Nous devons alors insister pour que M. Lumsden fasse un exposé.

M. LENNOX.—Est-ce que je comprends, d'après ce que vous avez dit, que vous ne vous rendrez pas à cette demande d'un ajournement. . .

Le PRÉSIDENT.—Je vous demande pardon, je n'ai pas dit cela; j'ai dit que c'était votre plus fort argument, mais je n'ai aucunement partagé votre manière de voir.

M. LENNOX.—Je croyais qu'il en était ainsi.

Le PRÉSIDENT.—Et quelques membres du comité insistent pour que nous continuions.

M. CLARKE.—Mon avis à ce sujet est que nous nous réunissions à grands frais et je ne crois pas que nous soyons justifiables, dans l'intérêt du public, d'ajourner à cette phase de l'enquête. M. Lumsden est présent, et nous désirons tous vivement connaître la nature des accusations portées. Je ne pense pas que mes amis se fassent justice à eux-mêmes en pensant que l'intérêt public n'est pas protégé, attendu que trois habiles avocats comme eux sont d'un côté.

M. BARKER.—Ne comptez-vous que des avocats de votre côté?

M. CLARKE.—Non, mais vous êtes les personnes qui se sont plaintes que les intérêts du public étaient négligés.

M. MACDONALD.—Je ne pense pas que nous devrions procéder à aucun interrogatoire, mais mon avis est que M. Lumsden est présent, et qu'on devrait lui permettre de faire son exposé au comité. J'ignore absolument ce qu'il va dire. Nous l'avons notifié de comparaître, il est présent, et nous devrions lui demander ce qu'il a à dire, et s'il a quelque chose à dire, entendons-le; ajournons ensuite, s'il a y a lieu de l'interroger pour mieux éclaircir les faits; que l'audition de M. Lumsden se borne à cela. M. Lumsden est présent, pourquoi ne pas l'entendre aujourd'hui?

M. BARKER.—Pourquoi ne pas l'entendre aujourd'hui et avoir un exposé des faits de cette enquête? Bien, parce que cela exigerait quelques heures.

M. MACDONALD.—M. Lumsden peut avoir quelque exposé par écrit.

M. CLARKE.—Je pense que nous devrions connaître en quelle partie du personnel des ingénieurs M. Lumsden a perdu confiance.

Le PRÉSIDENT.—Est-ce le désir du comité que M. Lumsden soit maintenant entendu?

M. MACDONALD.—Qu'on lui demande s'il n'a pas quelque exposé à faire.

M. LENNOX.—La motion d'ajournement est alors rejetée?

Le PRÉSIDENT.—La motion d'ajournement est rejetée.

M. LENNOX.—Alors, ainsi que le suggère M. Macdonald, demandons à M. Lumsden s'il a un exposé à faire, et bornons-nous à cela.

Le PRÉSIDENT.—Oui, c'est cela.